

PV du Conseil Municipal

Lundi 02 février 2026 – salle du conseil

à 18h30 - No 2026-01

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire		
Présents	Jules BUREL – adjoint		Julien FOURNIER – adjoint
	Sven BEHRENDT	Benoît BOURGADE	Michel GAUDÉ
		Monika NETELENBOS	Julie GEILLON
	Marie-Christine SCARBOLO	Louis WALCKIERS	Laurence RISSE
Excusé(s)	Jean-Vincent PICHER	Lucie RISSE-MICHON (Pouvoir à	David LOPES (pouvoir à Julie
	(Pouvoir à Marie-Christine	Julien FOURNIER)	GEILLON)
	SCARBOLO)		

Quorum 8

Ordre du jour

0	Approbation du PV 2025-09 du 01 décembre 2025.....	1
1	Urbanisme.....	2
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits	2
	1.2 Instauration d'un périmètre d'étude	2
2	Travaux.....	2
	2.1 Point sur les travaux et projet en cours.....	2
3	Domaine et patrimoine	3
	3.1 Mise à disposition de la salle polyvalent pour l'organisation de réunions publiques et d'animations dans le cadre des élections municipales.....	3
3	Enseignement.....	3
	3.1 CMR avenant à la convention Enseignement Musical, tarif 2026.	3
4	Finance	3
	4.1 Demande subvention au titre de la DETR, à la Région AURA et au Département.	3
5	Conseil & commissions communautaires.....	4
6	Divers	4

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Mise à disposition de la salle Georges Bonnefoy pour l'organisation de réunions publiques et d'animations dans le cadre des élections municipales ;

Les membres du conseil acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

0 Approbation du PV 2025-09 du 01 décembre 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	Date de décision
07/10/2025	PC25B0004	TINGUELY Christian	Construction d'une villa avec garage	FAVORABLE	26/01/2026
25/12/2025	DP25B0027	ATORI ARCHITECTURE	Création d'une piscine	FAVORABLE	22/01/2026
06/11/2025	DP25B0025	ATORI ARCHITECTURE	Création d'une piscine	DEFAVORABLE	04/12/2025

1.2 Instauration d'un périmètre d'étude

Dans le cadre de la révision prochaine du PLUiH, la commune de Sauvigny souhaite lancer des études urbaines et architecturales afin de mener une réflexion globale sur l'aménagement de son "cœur de village", l'objectif étant de mieux anticiper les mutations à venir sur le centre du village.

L'agence Guillaume CLAIZ, architecte urbaniste conseil a été mandaté pour une étude sur :

- L'ajustement du plan de zonage existant
- La création d'aménagements publics (voiries, circulations douces et espaces publics)
- L'ajustement et création d'emplacements réservés
- L'ajustement du périmètre de l'OAP patrimonial existante
- La création d'une nouvelle OAP thématique : « Cœur de village »
- L'étude de nouvelles OAP sectorielles dans le périmètre
- La modification de l'OAP sectorielles existantes : Les Noirettes

2 Travaux

2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Voie douce : les fortes pluies ont détérioré certaines parties de la voie « Villars Dame-Pommerets ». L'entreprise est intervenue en ce début d'année afin de reprendre les parties abimées, abattre des arbres pour des questions de sécurité. Elle a également effectué un curage du fossé.

M. Gaudé fait remarquer que des troncs et des branches sont restés sur les abords de la voie. M. Burel informe que cela est normal pour favoriser la fertilité des sols et la biodiversité.

Chaudière de la mairie : elle en panne depuis fin novembre. Trois devis sont en cours d'étude pour le choix du prestataire.

3 Domaine et patrimoine

3.1 Mise à disposition de la salle Georges Bonnefoy pour l'organisation de réunions publiques et d'animations dans le cadre des élections municipales

Durant les campagnes électorales, les partis politiques ou les listes de candidats sollicitent la mise à disposition de salles pour l'organisation de réunions ou animations.

Si les modalités de mise à disposition de la salle Georges Bonnefoy hors période électorale sont précisées dans la délibération de fixation des tarifs municipaux, il revient à l'assemblée délibérante d'apporter des précisions concernant les périodes de campagne électorale.

Les modalités de prêt de salles aux partis politiques ou autres organismes sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article L. 2144-3 du CGCT dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation (...) ».

Dans les limites fixées par l'article L. 2144-3 du CGCT, en période pré-électorale et électorale, Madame le Maire propose d'accorder aux partis politiques et aux listes de candidats officiellement déclarées le droit d'utiliser la salle Georges Bonnefoy, ou d'autres salles, afin d'y tenir des réunions publiques, sous réserve de la disponibilité de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Fixe, la mise à disposition à titre gracieux de la salle Georges Bonnefoy au bénéfice des partis politiques et des listes de candidats déclarées pour l'organisation de réunions publiques et d'animations pendant la campagne pré-électorale et électorale des élections municipales de 2026 ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3 Enseignement

3.1 CMR avenant à la convention Enseignement Musical, tarif 2026.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant au protocole d'accord présenté par la Fédération Nationale des Centres musicaux ruraux, portant sur la modification du tarif de l'heure année.

A partir du 1^{er} janvier 2026 le tarif est porté à 2 203,53 euros par heure/année + le droit d'adhésion annuel de 1 %.

La cotisation annuelle est payable en 2 échéances : 70 % en début d'année 2026 + le droit d'adhésion de 1 %, et 30 % en juin 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tarif, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

4 Finance

4.1 Demande subvention au titre de la DETR, à la Région AURA et au Département.

Madame le Maire informe que le projet de la commune concernant la végétalisation de la cour d'école fera l'objet de demandes de subventions.

Elle propose de solliciter l'appui financier de l'Etat au titre de la DETR, de la Région AURA et du Département. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Devis Honoraire Plan TOPO	2 745	Demande de Subvention DETR	20	107800
Devis Etude AVP	10 700	Demande de Subvention à la Région AURA	20	107800
Devis Etudes Géotechniques + informations complémentaires	6 210	Demande de Subvention au Département	15	80900
Devis Maitrise d'œuvre	29 155	Autofinancement de la commune	45	242 670
Devis AVP Aménagement de la cour	490 360			
TOTAL	539 170	TOTAL		539 170

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération

5 Conseil & commissions communautaires

Cadre de vie : Mme Scarbolo nous fait un retour sur la réunion du 6 novembre avec les référents des Communes. Elle n'a pas pu être présente mais remercie le référent de notre service technique d'avoir participé à cette réunion. La mise en place du tri hors foyer des emballages dans les espaces publics est une obligation de la loi AGECE. L'enjeu pour l'Agglo est de déterminer comment aider les communes à rendre ce tri effectif. Lors de cette réunion 34 participants représentant 19 communes ont pu exprimer leurs besoins et leurs contraintes d'organisation, tant pour les usagers que pour leurs services techniques, afin de rendre le tri possible sur trois types de lieux (abords des établissements scolaires, parcs et aires de jeux, salles des fêtes et complexes sportifs).

Mobilité : cette commission a été annulée faute de sujet

Conférence des maires et conseil mercredi

6 Divers

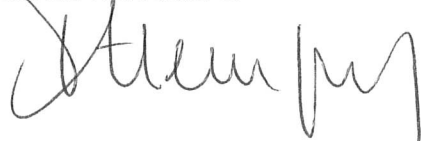
Ecole : la prévision pour la prochaine rentrée s'élève à un effectif de 146 enfants. Madame le Maire informe que la capacité de la restauration scolaire est de 110 enfants.

Un accord a été donné pour une ouverture de classe mais nous n'avons pas les locaux pour accueillir une classe supplémentaire.

Une formation est proposée par l'académie pour les Atsem en date du 11 mars. Nos trois agents concernés sont inscrits pour suivre cette formation

Séance levée à 19h00, prochain conseil municipal le 2 mars 2026 à 18h00

Le Maire
Isabelle HENNIQUAU



Le Secrétaire de séance
Julien FOURNIER

